

Lyon, le 24 mars 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SIGNATURE DES CONVENTIONS D'UTILITÉ SOCIALE (CUS) DES 3 ORGANISMES PUBLICS DE L'HABITAT MÉTROPOLITAINS

La Préfecture et la Métropole de Lyon ont signé ce mercredi 24 mars les Conventions d'utilité sociale (CUS) des 3 organismes publics de l'habitat du territoire que sont Lyon Métropole Habitat (LMH), Grand Lyon Habitat (GLH) et Est Métropole Habitat (EMH). Avec cette signature la Métropole, LMH, GLH et EMH réaffirment leurs engagements pour le mandat.

Afin de répondre aux besoins urgents en termes de logements sociaux et face aux enjeux relatifs aux attributions, à la gestion sociale et à l'innovation sociale, la Métropole s'est en effet fixé comme objectif d'atteindre le chiffre annuel de 5 000 logements sociaux produits, ainsi que 1 000 logements abordables, d'ici 2026 mais également de rénover 75 000 logements sociaux d'ici 2030.

Les Organismes Publics de l'Habitat représentent plus de la moitié des 139 000 des logements locatifs sociaux existants sur le territoire et ont un rôle essentiel à jouer dans la mise en œuvre de cette politique métropolitaine formalisée par ces conventions. La somme des objectifs des CUS permettra à la Métropole de Lyon d'atteindre les objectifs de la stratégie territoriale qui est nécessairement ambitieuse eu égard aux tensions sur le marché du logement et sur le parc de logement social. Les bilans à 3 ans permettront de mesurer les avancées.

Renaud Payre, Vice-Président en charge de l'Habitat, du logement social et de la politique de la ville « Avec ces Conventions la Métropole et ses OPH s'inscrivent clairement dans une démarche de développement de l'offre dans le parc social. Alors qu'en 2020 seulement 7 500 logements ont été attribués sur les 70 600 demandes, nous nous sommes donné comme objectif de produire 6 000 logements sociaux et abordables par an d'ici 2026, dont 5 000 logements locatifs sociaux. Nous souhaitons également repenser nos politiques pour renforcer la mixité sociale dans et en dehors des quartiers hors politique de la ville et pour répondre aux enjeux des stratégies de lutte contre le sans-abrisme. Enfin le parc social doit prendre toute sa place dans notre programme de rénovation énergétique. »

Chiffres clés:

- Des Objectifs ambitieux :
 - Production Logements Locatifs Sociaux : objectif 5 000 logements par an fin
 2026
 - o Rénovation énergétique de 75 000 logements sociaux d'ici 2030 (SDE
- Face à des besoins criants :
 - Environ 7 500 attributions en 2020 pour 70 600 (dont 40% de mutation) demandes de Logements Locatifs Sociaux (LLS)

Contact presse